Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260210-D2026_1002_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	17
votants	17

L'an deux mille vingt-six , le 10 février à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mr Claude JARNO

Date de convocation : Le 03 février 2026

Délibération n° 2026 –10/02- 01

Ouverture de séance – Quorum

Et

Procès – verbal de la séance du conseil municipal du 09/12/2025

Présents : JARNO Claude - CADORET Philippe – CORBEL Jean Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – JAFFRE DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE HETET Martine - MARTIN Isabelle – MOIZAN DUDORET Sabrina – PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges Henri - SIMON Nadine - TORTELLIER Erik – TRAIZET Mathieu- THILL Noémie

Absents ayant donné procurations :

Absents : BADOUAL Claudie – GARANGER Clémence - GUEZENNEC Bruno -LE GUEN Karine – NAYEL Christian –LUCAZEAU Vincent–

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

S'agissant du procès – verbal de la séance précédente du conseil municipal en date du 09 décembre
2025,

Considérant qu'un exemplaire a été transmis par voie dématérialisée à chaque membre avant la présente séance,
Les conseillers ayant été invités à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou les corrections qu'ils souhaitent éventuellement y apporter,

VU le code général des collectivités territoriales,

Article unique : Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2025 tel qu'il a été présenté.

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 10 février 2026
Le Maire,
Claude JARNO

La Secrétaire,
Isabelle MARTIN

MAIRIE de CAMORS (56)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité.